



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 419

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité le 10 octobre 2023:

RÈGLEMENT NUMÉRO 419 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 802 179 \$ ET UN EMPRUNT DE 802 179 \$ POUR RÉAMÉNAGEMENT DE LA PETITE-ÉCOLE EN MAISON DE LA CULTURE ET LA CONSTRUCTION D'UN PRÉAU

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 13 novembre 2023.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible au bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Nouvelle, ce 21 novembre 2023

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Benoît Cabot". The signature is fluid and cursive.

Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier